RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DES 29 & 30 MARS 2023

Le Comité Confédéral National Force Ouvrière réuni à Paris les 29 et 30 mars 2023 réaffirme l'indépendance de la Confédération Générale du Travail – FO vis-à-vis du patronat, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques. Plus que jamais, il entend placer son action hors de toute emprise politique et rappelle son attachement à la Charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant.

Le CCN rappelle l'attachement de FO à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et Universalité, garants de l'égalité en droit.

Il condamne les guerres et économies de guerre, dénonce les profiteurs de guerre et réaffirme sa solidarité avec les populations et les travailleurs qui en subissent les effets en Ukraine, en Russie et ailleurs. Il soutient les syndicats des pays concernés et plus largement tous ceux qui militent dans le monde pour la paix et la justice sociale.

Retraites

Le CCN réaffirme son attachement à la retraite par répartition et au maintien de tous les régimes, dont les régimes spéciaux, le code des pensions civiles et militaires de retraite et la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Opposé à tout allongement de la durée de cotisation, tout recul de l'âge de départ à la retraite et toute disparition des régimes spéciaux, il condamne la contre-réforme principalement destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission européenne. Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique dès que les conditions seront réunies, le retour au départ à la retraite à 60 ans.

Le CCN réfute l'analyse gouvernementale étayée par des projections macro-économiques contestables. Le CCN dénonce la stratégie du gouvernement qui avance masqué pour justifier sa réforme afin de faire des économies pour les dépenses publiques, voire détourner le salaire différé pour d'autres dépenses. Le CCN rejette un projet dogmatique, injuste, brutal et dangereux en termes de cohésion sociale car reposant sur des efforts demandés aux seuls travailleurs pendant que les allègements fiscaux, les exonérations des cotisations sociales et les aides publiques aux entreprises se multiplient sans la moindre contrepartie, ni condition, asséchant ainsi les recettes de nos régimes de retraites.

Le CCN exige l'engagement de véritables négociations sur l'emploi, notamment des seniors et la mise en œuvre effective de l'égalité salariale femmes-hommes. Il rappelle à ce titre, qu'une hausse de 10 points du taux d'emploi des seniors rapporterait 50 milliards de recettes supplémentaires à l'horizon 2030 et l'égalité salariale 6 milliards par an dès 2024.

Le CCN salue l'engagement des militants qui a permis de parvenir à un très haut niveau de mobilisation des travailleurs y compris par la grève dans l'unité la plus large possible, conformément au mandat du Congrès confédéral. Il condamne la surdité et le mépris du Gouvernement face à la colère légitime des travailleurs portée par les organisations syndicales.

Le CCN dénonce l'usage de l'article 49.3 de la Constitution, totalement inapproprié et inacceptable. Il soutient que l'exécutif par son entêtement, son arrogance et son mépris des travailleurs et de leurs représentants, porte la responsabilité de la situation dans le pays. Il rappelle les nombreuses alertes formulées sur le risque social et politique d'un passage en force.

Il dénonce le cynisme du président de la République qui, à travers une intervention totalement décalée, a jeté de l'huile sur le feu. Le CCN réaffirme sa condamnation de toute forme de violences.
Pour le CCN, la situation appelle une réponse politique urgente, qui ne peut être l'instrumentalisation des forces de sécurité contraintes par les ordres reçus de s'opposer aux travailleurs qui expriment légitimement leur colère.

Le CCN FO exige le retrait de ce texte. Il appelle les militants et salariés à poursuivre et amplifier toutes les actions de mobilisation et de grèves avec détermination jusqu'au retrait, dans les valeurs que nous portons.

Le CCN se félicite qu'à l'occasion des mobilisations contre la réforme des retraites, le Président de la République ait renoncé au service national universel obligatoire face à la mobilisation massive de la jeunesse aux côtés des salariés avec leurs syndicats. Ce premier recul en appelle d'autres.

Salaires, pouvoir d'achat et justice sociale

Le CCN rappelle que les travailleurs subissent depuis 2022 une inflation insupportable. Il réfute l'analyse économique du gouvernement qui prône la modération salariale pour ne pas enclencher une spirale salaires/prix nourrissant l'inflation. Il rappelle que la moyenne des augmentations salariales et des pensions de retraite consenties se situe nettement en dessous du niveau de l'inflation et que les grands groupes engrangent des profits comme quasiment jamais alors que de nombreux ménages ne parviennent plus à faire face aux dépenses contraintes.

Le CCN revendique l'augmentation des salaires et traitements du privé comme du public, des retraites, pensions, allocations, minimas sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation. Il revendique un coup de pouce significatif au SMIC pour le porter à 80 % du salaire médian. Le CCN réaffirme son opposition à l'association capital/travail qui va à l'encontre du syndicalisme libre et indépendant. Le CCN rappelle la primauté du salaire et du salaire différé sur les autres dispositifs de rémunération.

Il revendique le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires seul susceptible d'éviter de nouvelles pertes de pouvoir d'achat difficiles pour l'ensemble des travailleurs qui étranglent les plus précaires.

Le CCN réaffirme en outre que les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires à l'amélioration des conditions de travail, aux investissements productifs, aux relocalisations et au respect de l'ensemble des normes légales.

Le CCN condamne la politique de destruction des services publics et revendique des investissements massifs pour tous les secteurs et en particulier pour la santé, l'éducation nationale, et ce de toute urgence. De la même manière, le CCN revendique une augmentation générale des salaires et le déblocage de l'indice dans la fonction publique.

Assurance chômage

Face aux problèmes économiques découlant de l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, le CCN exige une indemnisation à 100 % du salaire des dispositifs d'activité partielle.

Le CCN revendique l'abandon des dernières réformes de l'assurance chômage qui ont des conséquences dramatiques pour les demandeurs d'emploi, et qui subissent la violence du chômage et n'ont pas choisi de s'y trouver. Il condamne la modulation et la réduction de la durée de l'indemnisation en fonction de la situation du marché du travail qui va placer les chômeurs, notamment les séniors, dans une situation matérielle extrêmement difficile.

Le CCN revendique le retour aux conditions d'indemnisation de la convention négociée en 2017 et à la gestion paritaire.

Le CCN s'oppose à toute attaque contre le droit de grève et réaffirme son opposition à toute réquisition. Il réaffirme son attachement aux libertés syndicales et à la liberté d'expression.

Le CCN appelle tous les travailleurs conscients des luttes à mener pour préserver les conquêtes sociales et gagner de nouveaux droits, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant de Force Ouvrière.

Le CCN appelle les militants, les salariés, les chômeurs, les retraités à poursuivre et amplifier toutes les actions de mobilisation et de grèves avec détermination jusqu'au retrait en particulier le 6 avril, jour de la prochaine mobilisation interprofessionnelle.

Adoptée à l'unanimité moins 5 absentions